

## [Text]

- a) the agreement is not forward looking. It does not take account of the fact that the activities of financial institutions are changing rapidly;
- b) it does not provide definitions of financial functions; and
- c) it does not deal directly with the issue of overlapping jurisdiction. Indeed, the Superintendent of Financial Institutions will regulate in-house securities activities of federally incorporated institutions.

The federal government has jurisdiction to regulate banks and banking activities, but it is not clear that it has the jurisdiction to regulate other federally incorporated institutions. Other provinces have voiced some unhappiness about the lack of consultation before the agreement was announced. They also object to stronger powers being given to the federal government.

Nevertheless, an agreement was badly needed to get on with the job of opening up the securities industry. In this sense, the Ontario-federal accord should be welcomed, although we believe it could be improved and the other provinces should be brought into the same framework.

That is all I have by way of opening remarks, Mr. Chairman. I am ready to answer your questions.

**The Chairman:** Thank you. Senator Perrault, do you wish to begin?

**Senator Perrault:** Not yet, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Senator MacDonald?

**Senator MacDonald (Halifax):** You always prime the pump, Mr. Chairman. You go ahead.

**The Chairman:** You say on page 3 that you would rather have gone to a different type of structure, that you don't like the parent-subsidiary structure, that you prefer the holding company route. One of the reasons you give is double-counting of capital. As I understand it, once a federal institution purchases a financial brokerage outfit or an underwriting outfit, that will be deducted, the investment in there will be deducted in determining their capital relationships, their loan relationships or their capital relationships, their loan relationships or their capital requirements as against policies. So there can't be a double-counting in the sense that you are referring to here. Is that not correct?

**Mrs. Maxwell:** May I ask Mr. Ryba to reply?

**The Chairman:** Certainly.

**Mr. André Ryba, Project Director, International Finance, Economic Council of Canada:** My understanding is that there is not in Bill C-56, but it is left for some regulation to accompany the implementation of this. Of course, one of our concerns is that they will fall under different jurisdictions. The subsidiary will fall under provincial jurisdiction while, of

## [Traduction]

- a) l'accord n'est pas tourné vers l'avenir; en effet, il ne tient pas compte de l'évolution rapide des activités des institutions financières;
- b) il ne contient aucune définition des fonctions financières, et
- c) il n'aborde pas ouvertement la question du chevauchement des compétences; en effet, c'est le Surintendant des institutions financières qui réglementera les activités des institutions constituées en sociétés aux termes de lois fédérales en matière de valeurs mobilières.

La réglementation des banques et de leurs activités relève du gouvernement fédéral, mais sa compétence en matière de réglementation des autres institutions financières constituées en sociétés aux termes d'une loi fédérale n'est pas établie. D'autres provinces ont exprimé un certain mécontentement du fait qu'elles n'ont pas été consultées avant que l'accord ne soit annoncé. Elles s'opposent également à ce que le gouvernement fédéral acquière des pouvoirs accrus.

Néanmoins, un accord s'imposait de toute urgence pour permettre l'accès au marché des valeurs mobilières. Pour cette raison, nous devrions applaudir à l'accord entre l'Ontario et le gouvernement fédéral, même si nous croyons qu'il serait possible de l'améliorer et que des accords semblables devraient être conclus avec les autres provinces.

Voilà qui met fin à ma déclaration liminaire, monsieur le président. Je suis prête à répondre à vos questions.

**Le président:** Je vous remercie. Sénateur Perrault, voulez-vous commencer?

**Le sénateur Perrault:** Je préfère attendre, monsieur le président.

**Le président:** Sénateur MacDonald?

**Le sénateur MacDonald (Halifax):** Comme vous êtes toujours pressé, monsieur le président, vous devriez commencer.

**Le président:** À la page 3 de votre déclaration, vous dites que vous auriez préféré qu'on adopte un nouveau type de mécanisme interne, que vous n'aimez pas le modèle de la relation entre sociétés mères et filiales et que vous préférez la formule de la société de portefeuille. L'un des motifs que vous invoquez est que cette formule permet d'éviter la double comptabilisation des capitaux. Si je comprends bien, lorsqu'une institution constituée en société aux termes d'une loi fédérale acquiert une maison de change ou une maison d'émission, elle déduit son investissement lorsqu'elle établit ses rapports au chapitre des capitaux et des prêts ou ses besoins en capitaux relativement aux polices. Ainsi, cela pourrait donner lieu à la double comptabilisation au sens où vous l'entendez ici, n'est-ce pas?

**Mme Maxwell:** Puis-je demander à M. Ryba de répondre?

**Le président:** Certainement.

**M. André Ryba, directeur de projet, Finances internationales, Conseil économique du Canada:** Si je comprends bien, cela ne sera pas prévu dans le projet de loi C-56, mais plutôt dans un règlement d'exécution. Évidemment, l'un des problèmes que nous prévoyons, c'est que les deux entités ne relèveront pas du même gouvernement. La filiale relèvera d'un gouvernement